ACV ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE

AD ACV du 20 nov. 2024

mercredi, 20 novembre 2024 • 19:00 - 21:00 | Attalens

Participants

Présent François Genoud, Pierre-Alain Perroud, Charles Ducrot, André Droux, Joëlle Ducotterd, ainsi que les délégués-ées et invités-ées selon liste

1 Ouverture de l'AD

1.1 Accueil - Salutations - Constitution de l'Assemblée - Nomination des scrutateurs

M. François Genoud, Président de l'Assemblée des Délégués de l'ACV, ouvre cette assemblée à 19h00 et procède aux salutations d'usage, y compris les députés, ainsi que les représentants de la presse. Cette assemblée se tient à la salle polyvalente à Attalens.

La parole est donnée à **M. Laurent Menoud,** syndic de la commune hôte, qui souhaite un bon accueil et la bienvenue dans la salle où se tient le Conseil Général. Au vu des sujets à l'ordre du jour qui portent sur la vision de l'ACV, il souhaite que les débats soient tenus en bonne intelligence en respect de tout le travail qui a été fait en amont. Il ajoute que les participants sont invités à l'apéritif servi à l'issue de la soirée.

Le Président remercie M. Menoud pour son entrée en matière. Il prie ensuite l'Assemblée de bien vouloir excuser les personnes mentionnées sur la liste. Cette liste est à disposition sur demande et jointe à l'original du procès-verbal.

Au niveau de la constitution de l'assemblée, **les 9 communes sont présentes. Le nombre de voix est de 42, ce qui porte la majorité à 22 voix.**

Sont nommés scrutateurs MM. Hans-Jörg Marti de la Commune de Semsales et Jean Gilliard de la Commune de le Flon. Ils sont d'ores et déjà remerciés pour leur collaboration.

La convocation a été adressée le 31 octobre 2024 à chaque délégué.e. Elle est jointe à l'original du procès-verbal, ainsi que la liste des présences/excusés et la présentation Powerpoint. La convocation étant accompagnée d'annexes très complètes, les présentations de ce soir seront volontairement succinctes afin de laisser place aux discussions.

La Commune d'Attalens a transmis sa position par courriel le 14 novembre dernier. Elle est indiquée au point 1.2 et jointe au présent procès-verbal.

La position des Communes de Bossonnens, Granges, Remaufens et Semsales du 19 novembre dernier est indiquée au pt 1.3 et jointe au présent procès-verbal.

Aussi, la proposition de la Commune d'Attalens qui concerne les points 9 b et c a été transmise aux communes, respectivement aux délégués. L'entrée en matière de cette proposition est validée selon la procédure établie par la Préfecture comprenant : entrée en matière, validation de la proposition, suspension de séance, discussion et vote. Cette procédure est disponible sur demande.

Aucune remarque n'étant formulée, la convocation et l'ordre du jour sont soumis au vote et acceptés à l'unanimité. L'Assemblée est considérée comme habilitée à délibérer.

En 2ème partie d'assemblée, une présentation des activités de la CCIF sera donnée par son directeur, M. Christophe Emmenegger.

20241120_ACV_AD_Convocation.pdf 20241114_Attalens_prise_position.pdf 20241120_ACV_AD_Invites.pdf

20241220_ACV_AD_Excuses.pdf 20241120_ACV_AD_Delegues_presences.pdf

20241120_ACV_AD_Presentation+CCIF.pdf

1.2 Position de la Commune d'Attalens

En date du 14 novembre dernier, la Commune d'Attalens a transmis sa prise de position. **Le Président** donne lecture du message ci-dessous :

Prise de position de la Commune d'Attalens

Le Conseil communal d'Attalens a pris connaissance de l'ordre du jour de la prochaine assemblée des délégués et souhaite vous faire part de sa position concernant les points suivants.

Projet Musée Maison des Amériques

Le Conseil communal est favorable à la demande de subventionnement de l'Association Maison des Amériques d'un montant total de CHF 900'000.- sur une durée de 10 ans qui permettra aux habitants de la Veveyse de bénéficier d'un nouvel espace culturel.

Les salaires constituent une grande part des charges d'exploitation budgétisées, le rôle du personnel étant de faire vivre ce nouvel espace culturel. Le Conseil communal se demande si des synergies, voire un regroupement ne pourraient pas être opérés entre la Maison des Amériques et l'office du tourisme, en termes de personnel et de localisation.

La mise à disposition d'un étage de la Maison des Amériques pour le Conservatoire de Fribourg permettra très certainement d'étoffer la variété des cours en Veveyse. Les cours dispensés actuellement à Attalens constituent cependant une offre locale très intéressante. Sont-ils amenés à disparaître en cas de mise à disposition des locaux à Châtel-St-Denis ?

Garantie de déficit de Destination Veveyse SA et actionnariat de la société Destination Veveyse SA

Le Conseil communal comprend bien que la survie de Destination Veveyse SA est cruciale pour le développement du projet 4 saisons. Il estime cependant que ce n'est pas aux communes de la Veveyse de soutenir financièrement cette société. Destination Veveyse SA dispose, entre autres, d'une fortune sous forme d'immeubles qu'elle aurait la possibilité de valoriser pour renflouer les caisses de la société.

Projet 4 saisons et développement touristique de la Veveyse

Sur le fond, le Conseil communal s'interroge aujourd'hui sur le développement touristique envisagé en Veveyse avec le projet 4 saisons. Il met en doute la valeur ajoutée qu'un tel projet peut apporter aux habitants du district et est par conséquent défavorable à la poursuite du projet tel que présenté. Ses principaux arguments sont les suivants.

Le développement du tourisme en Veveyse n'est pas une priorité pour le Conseil communal d'Attalens. Il estime plus important de privilégier les habitants de la région en maintenant et développant une offre de loisirs (collier de perles), plus locale et respectueuse de l'environnement que le projet 4 saisons.

Le Conseil communal estime que l'ACV devrait prioriser d'autres dossiers plus urgents et importants pour les habitants du district comme la politique en faveur des seniors, dont les besoins en lits des EMS, le développement des transports publics, la politique en faveur de la petite enfance et de la jeunesse et le développement d'infrastructures publiques.

Demande de modification du budget du compte de résultats

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal est défavorable à l'engagement d'un agent de développement touristique dès avril 2025 pour le développement de la stratégie du tourisme régional pour un montant de CHF 90'000.- (poste 8400.3010.00), dont la principale tâche consistera justement à développer le projet 4 saisons.

Il demande par conséquent une modification du budget du compte de résultats tenant compte de cette demande.

Le Conseil communal d'Attalens

1.3 Position des Communes de Bossonnens, Granges, Remaufens, et Semsales

En date du 19 novembre 2024, les Communes de Bossonnens, Granges, Remaufens et Semsales ont transmis leur prise de position. **Le Président** donne lecture du message ci-dessous :

Prise de position des communes de Bossonnens, Granges, Remaufens et Semsales

Les communes de Bossonnens, Granges, Remaufens et Semsales refusent le budget du compte de résultats de l'ACV, pour les raisons essentielles suivantes, bien qu'elles saluent certains projets en faveur notamment des seniors et de la petite enfance :

Financement du tourisme

Le budget tourisme progresse de 81% pour atteindre CHF 639'170.-, représentant plus de 25% du total du budget de résultats. À titre de comparaison, selon les budgets 2025, la part allouée au tourisme pour le district de la Glâne est de CHF 298'328.-, comprenant des frais d'étude pour CHF 50'000.-, soit près de 9 % du budget à structure comparable.

Le budget prévoit également un nouveau poste pour le développement touristique, avec une charge supplémentaire de CHF 106'200.- pour 2025, correspondant à une charge annualisée de CHF 141'600.-. Nous nous questionnons sur la mission de l'ACV en matière de tourisme, sachant que le contrat de prestations avec l'office du tourisme prévoit déjà la délégation de ces tâches.

En outre, une garantie de déficit pour Destination Veveyse SA de CHF 150'000.- et une participation au projet de narratif 4 saisons de CHF 30'000.- sont prévues (les CHF 150'000 sont liés à une convention offrant des garanties, contrairement aux CHF 30'000). On relève également que le montant global alloué au tourisme est augmenté de CHF 100'000.- inclus dans le budget des investissements pour la participation au capital de Destination Veveyse SA, portant ainsi le total des dépenses dédiées au tourisme à plus de CHF 739'000.-.

Pour mémoire, nous rappelons que le master plan privilégie des points d'intérêt touristique aux Paccots et à Rathvel également.

Ce budget tourisme mobilise donc des ressources considérables, sans tenir compte d'autres priorités essentielles pour la population de la Veveyse. Des infrastructures, destinées au district, comme l'école secondaire, le centre médical et les infrastructures sportives en lien avec les écoles, sont prioritaires et nécessaires. Elles bénéficient directement à l'ensemble du district et répondent aux besoins essentiels de notre population. Il est donc nécessaire de concentrer les ressources sur ces projets qui ont un impact direct sur la qualité de vie et le bien-être de tous les habitants de la Veveyse.

Subvention à la Maison des Amériques

L'introduction d'un coût supplémentaire de CHF 50'000.- pour 2025 pour la Maison des Amériques, dont la thématique offre a priori peu d'évolution sur le long terme, soulève des questions. Sur la base des informations disponibles, il apparaît que la viabilité du projet, basée sur un business plan intégré dans le projet de convention entre l'ACV et l'association du Musée des Amériques, n'est possible qu'avec des subventions continues.

La charge au budget est de CHF 50'000 pour les deux premières années, puis progresse à CHF 100'000.- pour les huit années suivantes. Au total, les subventions représentent donc une charge de CHF 900'000.- sur 10 ans. Nous nous interrogeons sur la soutenabilité de cette charge supplémentaire pour l'ensemble des communes du district et sur sa cohérence avec les priorités de la population de la Veveyse.

Propositions concrètes

Afin de parvenir à une solution plus équitable, nous demandons que le budget 2025 soit renvoyé à la Conférence des syndics, qui tiendra compte des propositions suivantes dans l'élaboration d'un nouveau budget :

Harmonisation du financement du tourisme

Inspirés par le modèle de garantie de déficit pour Destination Veveyse SA, nous suggérons que 50% des coûts liés au tourisme soient pris en charge par la commune où se situe l'infrastructure touristique principale (Châtel-St-Denis). Les 50% restants seraient répartis selon la clé veveysanne. Ainsi, les huit autres communes du district demeurent solidaires de ces projets en participant à une hauteur qui semble équitable, tout en reflétant les bénéfices réels pour chaque commune.

En cas de refus de cette variante de financement, nous demandons que le financement annuel du tourisme soit plafonné à 350'000 francs. (À noter que ce montant comprend toutes les dépenses liées au tourisme, soit notamment la subvention à l'office du tourisme régional, la communication et la promotion en lien avec le tourisme, le sponsoring de l'ambassadeur régional, le développement du projet 4 saisons et la transcription de son narratif. Seules la garantie de déficit et l'entrée au capital-actions de Destination Veveyse SA ne sont pas incluses dans ce montant). Cela permettrait de limiter la charge financière pour les communes bénéficiant moins de ces retombées, tout en maintenant une contribution raisonnable au développement touristique du district.

Financement des infrastructures culturelles

Nous proposons d'appliquer le même principe au financement des infrastructures culturelles. Pour la Maison des Amériques, 50% du soutien financier serait assumé par la commune hôte du musée, tandis que les 50% restants seraient répartis selon la clé veveysanne. Cela permet aux neuf communes de rester solidaires en participant à un niveau équitable.

A notre sens, le soutien financier à la Maison des Amériques ne reflète pas une répartition juste des charges. Les communes où ne se situe pas cette infrastructure culturelle ne devraient pas assumer une part égale du financement, car les retombées culturelles et économiques profitent essentiellement à la commune hôte. Les infrastructures culturelles génèrent des bénéfices directs, tels que l'augmentation du tourisme culturel, le développement des activités locales et le renforcement de l'identité culturelle de la commune concernée.

Le projet doit être revu pour mieux correspondre aux attentes plus diversifiées de la population (espace culturel). En cas de refus de cette variante, il doit être autofinancé.

Éléments factuels

Il est largement reconnu que les infrastructures touristiques et culturelles génèrent des retombées économiques et sociales significatives principalement là où elles sont situées. Selon une étude de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), les visiteurs dépensent davantage dans les commerces, les restaurants et les services locaux de la commune accueillant l'infrastructure, ce qui profite directement à son économie.

En Suisse, un rapport récent de l'Office fédéral de la statistique (OFS), "Impact économique du tourisme en Suisse", souligne que le tourisme contribue de manière disproportionnée au développement économique des zones où les attractions principales sont localisées. Ces études confirment que les communes hôtes bénéficient directement des investissements dans le tourisme et la culture, justifiant ainsi une répartition des charges financières qui reflète ces avantages.

Conclusion

Nous appelons à une redistribution plus juste des charges financières, en adéquation avec les avantages spécifiques que chaque commune retire des investissements en tourisme et en culture. Cette approche favoriserait une collaboration plus harmonieuse entre les communes du district et assurerait une utilisation plus efficiente des ressources communes. En maintenant la solidarité entre les neuf communes, nous participons tous à des projets qui renforcent notre région, tout en veillant à ce que chaque contribution soit équitable.

Votes sur les différents points à l'ordre du jour

- *Message n° 4 Projet Musée Maison des Amérique : NON pour Bossonnens, Granges et Remaufens ; OUI pour Semsales*
- *Message n° 5 Garantie de déficit remontées mécaniques Destination Veveyse SA : OUI*
- *Message n° 6 Participation actionnariat Destination Veveyse SA : OUI*
- *Vote final du budget de résultats 2025 : NON*
- *Vote final du budget des investissements 2025 : OUI*

Le Conseil communal de Bossonnens
Le Conseil communal de Granges
Le Conseil communal de Remaufens
Le Conseil communal de Semsales

2 Approbation du PV

2.1 Assemblée du 25 avril 2024

Le Président mentionne que le procès-verbal de la dernière Assemblée des Délégués a été transmis à qui de droit. Après avoir demandé s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet, il procède à son approbation.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 25 avril 2024 est soumis au vote et accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure, Mme Joëlle Ducotterd.

A)20240425_ACV_AD_PV_signé.pdf

3 Objectifs 2025 de l'ACV et de ses commissions

3.1 Présentation

La parole est donnée à **André Droux** pour une présentation des objectifs 2025. Il rappelle la mission de l'ACV qui est *d'œuvrer ensemble au développement d'un cadre de vie dynamique, résilient et durable pour le bien-être de nos habitants.* Les valeurs sont représentées par les mots *unis, ambitieux et responsables.*

M. Droux commente ensuite les objectifs de chaque commission tels que présentés ci-dessous comprenant les aspects stratégiques et politiques, ainsi que les aspects opérationnels.

Le Président le remercie pour cette présentation qui n'appelle aucune question.

4 Planification financière

4.1 Présentation

Le Président laisse la parole à **Joëlle Ducotterd** pour la présentation de la planification 2026 à 2029. Cette simulation des comptes futurs donne une orientation générale de la gestion financière à moyen-long terme de l'association et de son développement. La planification est présentée pour les années 2026 à 2029 qui a été établie sur la base des budgets 2025 soumis ce soir. Les tableaux sont disponibles sur demande et joints au présent procès-verbal.

- **Planification des comptes de résultats**

Charges du personnel avec 8 personnes dès 2025 dont 6 sous le chapitre administration générale avec une augmentation de 1.75% par année, 1 sous enfance et 1 sous tourisme.

Charges d'exploitation sur la base de 8 personnes pour le mobilier et les outils informatiques.

Revenus mandat de prestations édition Comptoir en 2027 sinon stable.

Culture sport et loisirs Maison des Amériques 900'000 sur 10 ans (50'000 2025+2026 et 100'000 dès 2027->2034) -> fait l'objet d'un message, Culture et sport, autres : soutiens financiers 50K, délégué c&s 30K, soutien comptoir.

Pour les bénéficiaires les montants ont été adaptés avec une augmentation de la population estimée à 2%. Cela touche la Bibliothèque, Cultur@iles, Comptoir, ou encore l'AJV.

Enfance poste suppl. TSHM 12-25 ans dès 2026 + délégué jeunesse dès 2028. A noter qu'il devrait y avoir des subsides à recevoir du SEJ.

Aménagement du territoire avec une étude prévue en 2026 de 30K

Amortissements planifiés sur le PDR pendant 10 ans de 2025 à 2034

Tourisme Commission, financement de l'OTR, poste d'agent de développement touristique, sponsoring AM

- **Planification des comptes des investissements**

Aménagement du territoire RAS au niveau de l'ACV, mise en œuvre dans les communes

Tourisme projet 4saisons : un nouveau paquet de 600K pour la 2ème partie de l'étude préalable et ensuite si le projet se concrétise 4mio de dépenses et 2mio de subventions pour 2028 et 2029

Le Président remercie Mme Ducotterd pour sa présentation et demande s'il y a des questions.

Pierre-Alain Perroud de la Commune d'Attalens demande des éclaircissements sur le montant de CHF 30'000.- prévu en 2026. Mme Ducotterd lui répond qu'il s'agit d'un montant dédié à une étude sur la potentialité d'accueil des activités tertiaires. **Pierre Yves Delcourt,** chef de projet, ajoute qu'il est important pour le développement économique régional, de s'assurer qu'il y a assez de place pour accueillir de nouveaux emplois à l'avenir (besoin de 2800 places de travail d'ici 2040 afin de conserver le ratio emplois-habitants).

B)ACV_Planification_fin_2026_2029.pdf

5 Message Budgets 2025 de l'ACV

5.1 Présentation du budget du compte de résultats

Le Président donne la parole à **Joëlle Ducotterd** pour la présentation du budget du compte de résultats 2025. Il précise que la discussion ne sera pas ouverte à ce sujet ici, mais aux points 9 et 10 de l'ordre du jour. Le message aux budgets et les tableaux sont disponibles sur demande et joints au présent procès-verbal.

Mme Ducotterd précise que la présentation des chiffres du budget est accompagnée comme il se doit, en parallèle, des chiffres du budget de l'année précédente et des chiffres des derniers comptes approuvés. Les chapitres sont passés en revue de manière succincte avec quelques précisions sur les fluctuations importantes.

Administration générale plus de Conférences des syndics et par conséquent plus de Bureaux en 2025, rh avec 6 postes mais 8 postes de travail puisque 1 poste sous enfance et 1 poste sous tourisme, application iVeveyse coût de tous les canaux pris en charge par l'ACV

Culture, sport et loisirs Projet de la Maison des Amériques -> voir message
Culture et sport autres : Commission, Bibliothèque, Cultur@iles, mandat délégué culture et sport, soutien comptoir, enveloppe de 50K pour des soutiens

Prévoyance sociale Commissions, Senior+ et Jeunesse dont un poste petite enfance à 50%, une plateforme de coordination pour les crèches, soutien AJV et PVV. Dans les revenus, un soutien du SEJ

Transports Commission et étude dans le cadre de la communauté de transports

Aménagement du territoire Commissions aménagement et infrastructure, amortississement PDR

Tourisme Commission, financement de l'OTR, poste d'agent de développement touristique, sponsoring AM, participation au projet de transcription du narratif 4 saisons, garantie de déficit de Destination Veveyse -> voir message

Economie soutien Fri Up, évènement économique. Revenus subvention NPR

Finances participation des communes -> voir tableau suivant pour détails

Les charges du compte de résultats estimées pour le budget 2025 à CHF 2'454'695.

Mme Ducotterd présente ensuite le tableau indiquant les contributions par commune et par fonction. Cette présentation permet de visualiser la charge de chaque "dicastère".

5.2 Présentation du budget du compte des investissements

Joëlle Ducotterd poursuit avec la présentation du budget du compte des investissements 2025. Le message aux budgets et les tableaux sont disponibles sur demande et joints au présent procès-verbal.

Aménagement du territoire RAS

Tourisme projet 4Saisons la participation à l'actionnariat de la société Destination Veveyse SA fait l'objet d'un message -> voir message

Économie une intention d'engagement d'un montant de 50K supplémentaires pour la suite de l'étude de l'ABMV -> point présenté plus loin à l'ordre du jour

Le Président remercie Mme Ducotterd pour cette présentation de la gestion financière prévisionnelle à court terme.

E)2025_ACV_Budget_investiss_AD20112024.pdf

6 Message n°4 Projet Musée Maison des Amériques

6.1 Présentation

M. le Président présente le Message relatif au projet du Musée des Amériques. Le Message n° 4, ainsi que le Business plan de l'espace culturel et la Présentation du projet sont joints au présent procès-verbal ou disponibles sur demande.

Le Président donne un bref historique et précise les conditions cumulatives mentionnées dans le message. Il rappelle l'énorme travail effectué notamment par le chef de projet Christophe Mauron en 2020 et 2021 avant que l'ACV intervienne financièrement pour l'étude de faisabilité en 2022. En 2023, l'ACV a financé l'avant-projet présenté à la Conférence des Syndics, ainsi que la suite du travail en 2023-2024.

Le Président tient également à préciser que l'ECAB a validé depuis plusieurs mois le principe de l'acquisition et de la rénovation du bâtiment (6-7 mio), le Conservatoire est très enthousiaste de s'installer dans un endroit centralisé, le Conseil communal de Châtel-St-Denis a validé le principe du soutien financier qui sera soumis à son législatif tout prochainement et finalement, au niveau de la recherche de fonds pour le musée, l'État de Fribourg soutient à hauteur de CHF 300'000.- le projet.

Il rappelle également que depuis le début du projet, il a toujours été dit clairement qu'il s'agissait d'un projet veveysan, projet validé à l'unanimité par les Syndics. Finalement, si les communes veveysannes n'entrent pas dans le jeu également, le projet se terminera car il n'y a pas d'alternative.

Le Message n° 4 joint au présent procès-verbal ou disponible sur demande est le suivant :

La Conférence des Syndics demande à l'Assemblée des délégués d'approuver le subventionnement de l'Association Maison des Amériques selon la convention jointe au présent message.

Préambule, l'espace culturel comprenant notamment le musée

« La Grande Maison est un espace culturel captivant au cœur de notre district. Un musée vous transporte dans le 19e siècle, révélant les destins fascinants des Fribourgeoises et Fribourgeois qui ont tracé leur chemin vers les Amériques. À côté, une cafétéria culturelle devient le théâtre de conversations inspirantes. Ce lieu dynamique est un tissu vivant de découvertes, d'échanges et de compréhension mutuelle autour de la culture. Le Conservatoire de musique, la Ville de Châtel-St-Denis qui met des espaces d'exposition et d'auditions à disposition des artistes régionaux, la Maison des Amériques – premier musée en Veveyse - s'unissent pour créer une symphonie d'événements, de spectacles et d'ateliers. Un lieu rassembleur, accueillant ponctuellement les sociétés et associations régionales.

Au cœur de cette effervescence, chercheurs amateurs et passionnés plongent dans une étude cruciale de l'émigration, dévoilant des pans méconnus du passé. Cet espace devient le cœur battant de la région, une source d'inspiration perpétuelle qui se transforme également en un lieu permettant à la créativité de s'exprimer et à des entreprises de venir s'imprégner de cette ambiance au travers de séminaires.

Le projet se veut soucieux de maximiser l'attractivité du lieu tout en économisant des ressources. Des synergies sont créées en mutualisant infrastructures et personnel, réduisant ainsi les coûts opérationnels sans sacrifier l'efficacité. Ce lieu sert également de pôle d'information régional.

Cet espace culturel devient une source d'inspiration pour toutes et tous, une toile vivante où chaque histoire, chaque note de musique, contribue à tisser la trame unique de la vie du district de la Veveyse. »

Le texte ci-dessus exprime le contenu d'un espace culturel homogène qui comprendra notamment la maison des Amériques. Cet espace culturel ne pourra exister que si les 5 conditions suivantes sont réunies :

1. *Que l'ECAB, potentiel acquéreur, arrive à trouver un accord pour l'achat de ce bâtiment et le rénove à ses frais (condition réunie à ce jour)*
2. *Que la Ville de Châtel-St-Denis s'engage sur le long terme pour la location du dernier étage défini comme un espace d'exposition et un auditoire par son conseil général, sous la forme d'une location du dernier étage complet.*
3. *Que la maison des Amériques obtienne le financement pour l'investissement de base d'environ 1'400'000 CHF sans aucune aide de l'ACV (recherche en cours, la moitié du financement sera réunie à la fin de l'année, dont 300'000 CHF de la part du canton de Fribourg sous condition que la région s'engage).*
4. *Que le conservatoire s'engage à utiliser le 3èmeétage complet pour son implantation à Châtel-St-Denis et pas une location à long terme (condition réunie à ce jour)*
5. *Que l'ACV soutienne sur 10 ans l'exploitation de ce musée par la somme demandée par ce message sur 10 ans et sans aucun soutien supplémentaire (condition de ce message).* ***Le message voté en assemblée des délégués concerne uniquement ce point 5.***

Historique du projet

L'association « Maison des Amériques » s'est constituée le 13 octobre 2022. Son objectif est de réaliser le projet muséal en se positionnant comme référence en matière d'émigration. En étroite collaboration avec Baradero-Fribourg (Argentine), Fribourg Nova-Friburgo (Brésil) et les Amis de Magellan (Chili), associations actives depuis de nombreuses années pour maintenir les liens avec les émigré-e-s fribourgeois-es, la Maison des Amériques a construit des bases solides. La collaboration avec le Musée Gruérien de Bulle est également importante, notamment du fait que son Conservateur est chef de projet à la Maison des Amériques et que le Directeur est membre du comité.

Avec le soutien financier de l'ACV, une étude faisabilité a été réalisée en 2022. Toujours avec le soutien de l'ACV, un avant-projet a été financé en 2023. Le mandat a été donné d'une part à Thematis Engineering, entreprise spécialisée dans la réalisation d'institutions muséales et à l'Atelier 78, Fabien Kupferschmid, architecte qui avait déjà projeté en 2015 de transformer la Grande Maison en Maison des Arts pour faire une projection des coûts.

La Maison des Amériques est l'institution de référence en Suisse traitant des thématiques de la migration à travers l'histoire, et plus particulièrement l'émigration des Fribourgeois à la recherche d'un monde meilleur vers les Amériques aux XIXe et XXe siècles.

Ce lieu d'échange et d'histoire(s) unique en Suisse propose une expérience immersive, universelle, et évolutive au sein d'un espace culturel homogène rénové. Il reconnecte les visiteurs à un pan de leur histoire oublié tout en leur offrant une réflexion, un éclairage nouveau sur une thématique sans cesse réactualisée.

Les sujets abordés tout au long du parcours permettent au visiteur – quels que soient son âge et ses origines – d'apprendre, de découvrir, mais également de s'interroger sur sa propre condition et son rapport à l'Autre.

Première institution culturelle de la Veveyse, la Maison des Amériques génère de nouvelles retombées économiques et offre désormais une jolie plume dans le chapeau des opportunités de visite à ne pas rater en plein essor.

Plan de financement CHF 900'000.- sur dix ans, soit CHF 50'000.-/année pour les années 2025 et 2026 et CHF 100'000.-/année pour les années 2027 à 2034

Conclusion

La Conférence des Syndics vous propose d'approuver la demande de subventionnement de l'Association Maison des Amériques d'un montant total de CHF 900'000.- sur une durée de 10 ans selon la convention y relative.

F)Message.4_20241120_ACV_AMdA.pdf

6.2 Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à **Cédric Borer,** Présidente de la Commission financière. Il donne lecture au rapport suivant :

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE POUR L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 20 NOVEMBRE 2024

Les membres de la Commission financière ont reçu les documents concernant les budgets 2025 de l'ACV le 25 octobre 2024. La Commission financière s'est réunie dans les locaux de l'ACV en date du 31 octobre 2024. Au cours de cette séance, M. André Droux, manager, et Mme Joëlle Ducotterd, responsable de l'administration, ont parcouru les budgets avec les membres de la Commission, ce qui a permis aux membres de la Commission de leur poser toutes leurs questions. Elle a ainsi pu ensuite établir ses préavis.

La Commission financière tient à remercier Mme Joëlle Ducotterd et M. André Droux pour la qualité des explications et des documents qui ont été fournis, ainsi que pour la précision des réponses apportées aux questions qui ont été posées.

MESSAGE NO 4 : Subventionnement de l'Association Maison des Amériques d'un montant total de CHF 900'000.- sur une durée de 10 ans

La Commission financière relève que ce soutien financier engage l'ACV pour 10 ans, et souhaite qu'on s'en tienne aux montants annoncés sur toute cette durée, quelle que soit l'évolution que connaîtra cette nouvelle structure culturelle. Consciente que ce soutien permet aussi de garantir une situation stable pour le conservatoire en Veveyse et que l'engagement de l'ECAB dans ce projet est à voir comme une occasion à saisir, la Commission financière donne pour cet investissement un ***préavis favorable*** *à la majorité.*

6.3 Discussion / approbation

M. Genoud remercie M. Borer pour sa lecture et ouvre la discussion. Outre la commune d'Attalens, les 4 communes de Bossonnens, Granges, Remaufens et Semsales ont également adressé une prise de position. Celle-ci a été transmise aux communes, respectivement aux délégués. Elle est jointe au présent procès-verbal. La discussion est ouverte.

Eliot Savoy de la Commune d'Attalens rappelle la position de sa commune qui est favorable à ce crédit de CHF 900'000.-. Toutefois, il fait part de deux points d'attention, d'une part le souhait que les activités dispensées dans les villages ne soient pas centralisées au chef-lieu par l'arrivée du Conservatoire et d'autre part que des synergies soient réfléchies entre le tourisme et la culture au niveau des ressources humaines.

La parole est donnée à **Nicole Tille** de la Commune de Châtel-St-Denis, également membre de la Commission du Conservatoire de Fribourg. Elle rappelle la Loi sur les institutions culturelles de l'Etat qui est actuellement en révision, comprenant en effet la volonté de décentraliser le Conservatoire de Fribourg dans chaque district. C'est en principe le chef-lieu qui accueille ce lieu. Toutefois, elle assure que les autres lieux continueront de travailler ensemble. C'est une volonté de faire perdurer ces synergies. Le SBat travaille depuis de nombreux mois pour vérifier que ces lieux soient appropriés au 3ème étage du bâtiment et comment les aménager.

Le Président indique qu'un étage est encore libre et pourrait être utilisé par des collectivités publiques. Il rappelle la volonté de l'ACV d'envisager la Veveyse comme destination touristique. C'est donc une volonté de trouver le plus de synergies possibles. Ce sujet devra être approfondi.

Hans-Jorg Marti donne un résumé de la prise de position des 4 communes précitées. Celles-ci déplorent la subvention pour les 10 prochaines années à hauteur de CHF 900'000.- pour le Musée des Amériques.

La proposition est de revoir l'espace alloué à un espace plus polyvalent et d'appliquer une nouvelle clé de répartition pour la culture.

Avant de passer au vote, **François Genoud** demande s'il y a d'autres questions ou réactions. Ceci n'est pas le cas. Les délégués sont priés d'approuver cette charge en levant leur bulletin de vote.

Approbation : 34
Avis contraire : 8
Abstention : 0
La charge est approuvée par 34 voix sur 42 avec la double majorité des voix et des communes.

7 Message n°5 Garantie de déficit remontées mécaniques Destination Veveyse SA

7.1 Présentation

M. le Président présente le Message relatif à la Garantie de déficit des remontées mécaniques Destination Veveyse SA. Il rappelle le changement de Conseil d'administration qui comprend deux membres des communes, soit Jérôme Allaman pour la Commune de Châtel-St-Denis et Marc Fahrni pour l'ACV. Il tient également à souligner l'aspect paritaire entre l'ACV et la Commune de Châtel-St-Denis, ainsi que les conditions de mise en œuvre et les contreprestations énumérées dans le message.

Le Message n° 5 joint au présent procès-verbal ou disponible sur demande est le suivant :

La Conférence des Syndics demande à l'Assemblée des délégués d'approuver l'octroi d'un crédit d'engagement annuel de CHF 150'000, issu du budget du compte de résultats, destiné à une garantie de déficit à la société Destination Veveyse SA pour l'exploitation des remontées mécaniques, valable sur une période de cinq ans, représentant un montant total maximal de CHF 750'000.

Préambule

En séance extraordinaire du 1er mai 2024, la société Monte-pente de Corbetta SA, confrontée à des difficultés financières, changeait de raison sociale et devenait Destination Veveyse SA (ci-après : DVSA). Grâce à l'apport de prêts privés, la société a évité la faillite.

Un nouveau conseil d'administration a été nommé incluant entre autres M. Jérôme Allaman, Conseiller communal en charge des finances de la Commune de Châtel-St-Denis et M. Marc Fahrni, Syndic de la Commune de la Verrerie, représentant de l'Association des Communes de la Veveyse (ci-après : ACV).

La société DVSA a relevé le défi de la pérennisation de la société par sa mutation vers une société développant des projets touristiques à l'échelle du district de la Veveyse, selon un modèle quatre saisons.

Une analyse financière et technique effectuée par M. Antoine Micheloud, expert mandaté, a permis d'évaluer l'état général des installations et d'estimer le montant à prévoir pour le maintien de l'activité d'hiver pendant une période de transition de cinq ans. Elle a permis notamment de déterminer le point mort, c'est-à-dire le montant minimum pour assurer les charges d'exploitation de la saison d'hiver.

Contexte de la demande

Selon les conclusions de l'expert, une garantie de déficit de CHF 1'500'000 est nécessaire pour couvrir les risques liés à l'exploitation (conditions météorologiques, évolution du marché, risques techniques).

DVSA sollicite une garantie de déficit maximale de CHF 1'500'000 à raison d'un montant maximal de CHF 300 000 par année sur cinq ans, pour une période du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2029.

La Conférence des Syndics de l'ACV et le Conseil communal de Châtel-St-Denis ont décidé de proposer une prise en charge de la garantie de déficit de CHF 1'500'000 de manière paritaire, à savoir CHF 750'000 pour chaque entité. Une convention tripartite définit les conditions de l'octroi de la garantie pour chaque partie, à savoir :

- *Destination Veveyse SA (bénéficiaire de la garantie)*

- *Association des Communes de la Veveyse (garante)*
- *Commune de Châtel-St-Denis (garante).*

Conditions de mise en œuvre

DVSA s'est engagée à explorer toutes les pistes pour diminuer les charges.

- *La société présentera chaque année ses comptes aux garants. Il est précisé que, dans la détermination du bénéfice, seront pris en considération les investissements nécessaires pour les installations d'hiver, à l'exception des installations nouvelles du projet 4 saisons ;*
- *Le versement de la garantie de déficit ne sera sollicité que dans l'hypothèse où aucun bénéfice antécédent ne permette de couvrir le déficit ;*
- *En cas de bénéfice dans les exercices suivant le versement résultant de la garantie de déficit, un remboursement total ou partiel interviendra ;*
- *Il est relevé que les administrateurs et secrétaire recevront une indemnité annuelle de CHF 1'000 forfaitaire, ainsi qu'une carte de libre passage des remontées mécaniques suisses, comme tous les administrateurs de sociétés suisses membres ;*
- *Aucun dividende ne sera versé jusqu'au 30 septembre 2029.*

Contreprestations

- *Le décompte final interviendra le 31 octobre 2029 ;*
- *Le montant total versé par les garants sera reconnu comme créance ;*
- *Les garants auront la faculté, soit de demander*

1. *La conversion de leur créance en actions par une augmentation de capital-actions ;*
2. *La remise de cédules hypothécaires de pareil montant grevant les immeubles situés en zone à bâtir ou non soumis au droit foncier rural en parité de rang en elles après les droits de gages existant garantissant les créances bancaires et des créances d'investissement conformes au projet.*

Il faut relever que toutes ressources financières supplémentaires, tels que les futurs revenus du parking pourraient diminuer le risque d'un résultat déficitaire. Il convient encore de préciser que l'obtention de la garantie de déficit est une condition sine qua non pour aller démarcher de nouveaux investisseurs et leur assurer que les montants souscrits vont être investis dans le Masterplan 4 saisons de la Veveyse.

Plan de financement (montants TTC arrondis au millier supérieur)

Montant total de la garantie de déficit sur cinq ans *CHF 750'000.00*
Montant de CHF 150'000.00 au maximum inscrit à la charge du budget annuel du compte de résultats de 2025 à 2029.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Conférence des Syndics sollicite votre autorisation pour l'engagement d'un montant de CHF 750'000, réparti sur cinq ans à raison de CHF 150'000 au maximum par an, destiné à garantir le déficit de l'exploitation des remontées mécaniques de Destination Veveyse SA.

I)Message.5_20241120_ACV_gardef_DVSA.pdf

7.2 Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à **Cédric Borer,** Président de la Commission financière. Il donne lecture au rapport suivant :

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE POUR L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 20 NOVEMBRE 2024

MESSAGE NO 5 : Garantie de déficit de CHF 750'000 de la société Destination Veveyse SA à raison de CHF 150'000 au maximum par année, sur une période de 5 ans, relative à l'exploitation des remontées mécaniques

*La Commission financière comprend l'importance de ce soutien pour l'avenir du district, relève que l'argent avancé ne l'est pas à fonds perdu, mais pourra être ensuite converti en actions ou cédules hypothécaires, et donne pour ce règlement un **préavis favorable** à l'unanimité.*

7.3 Discussion / approbation

M. Genoud remercie M. Borer pour sa lecture et ouvre la discussion.

Eliot Savoy rappelle la position de la Commune d'Attalens qui ne va pas soutenir ce message car elle estime que la société Destination Veveyse SA dispose d'autres moyens en cas de déficit.

Avant de passer au vote, **François Genoud** demande s'il y a d'autres questions ou réactions. Ceci n'est pas le cas. Les délégués sont priés d'approuver cette charge en levant leur bulletin de vote.

Approbation : 35
Avis contraire : 7
Abstention : 0
La charge est approuvée par 35 voix sur 42 avec la double majorité des voix et des communes.

8 Message n°6 Participation actionnariat Destination Veveyse SA

8.1 Présentation

M. le Président présente le Message relatif à l'actionnariat Destination Veveyse SA. Il souligne l'importance que les communes aient un poids politique dans l'actionnariat et dans le Conseil d'administration comme mentionné précédemment.

Le Message n° 6 joint au présent procès-verbal ou disponible sur demande est le suivant :

La Conférence des Syndics demande à l'Assemblée des délégués d'approuver un crédit pour l'acquisition de 1000 actions nominatives de CHF 100 francs pour un total de CHF 100'000 dans l'actionnariat de la Société Destination Veveyse SA.

But de la dépense

La transition entre la société Monte-Pente Corbetta SA en Destination Veveyse SA (ci-après : DVSA) s'accompagne de la recherche de nouveaux actionnaires.

S'agissant de l'augmentation du capital-actions de la société, le Conseil communal de Châtel-St-Denis et l'ACV se sont mis d'accord pour l'augmentation du capital-actions de la société, comme pour la garantie de déficit, de souscrire de manière paritaire des actions à hauteur de CHF 100'000 chacun.

Ces investissements dans le capital-actions de DVSA conféreront à la Commune de Châtel-St-Denis et à l'ACV un certain poids dans les décisions stratégiques qui devront être prises en lien avec le projet 4 saisons.

DVSA s'est engagée à modifier ses statuts afin d'y faire figurer le droit pour les garantes de nommer chacune un représentant au conseil d'administration. Ce représentant devra obligatoirement être un membre élu des autorités, respectivement de la Commune de Châtel-St-Denis et d'une autre commune membre de l'ACV, et la qualité du membre du conseil d'administration sera liée à cette fonction d'élu.

L'Assemblée extraordinaire des actionnaires de DVSA va voter la réduction du capital avec une augmentation simultanée.

Plan de financement (montants TTC arrondis au millier supérieur)

Participation à l'actionnariat de Destination Veveyse SA	*CHF 100'000.00*
Cette dépense du budget des investissements fait partie du patrimoine administratif.	
Pas soumis à l'amortissement.	

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Conférence des Syndics sollicite votre autorisation pour l'engagement d'un montant de CHF 100'000 en vue de l'acquisition de 1000 actions d'une valeur de CHF 100 chacune dans l'actionnariat de la société Destination Veveyse SA.

J)Message.6_20241120_ACV_actionnariat_DVSA.pdf

8.2 Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à **Cédric Borer,** Président de la Commission financière. Il donne lecture au rapport suivant :

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE POUR L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 20 NOVEMBRE 2024

MESSAGE NO 6 : Actionnariat de la société Destination Veveyse SA d'un montant de CHF 100'000.-

La Commission financière relève que l'achat de ces actions permettra à l'ACV d'avoir un regard intérieur sur l'évolution des projets et de participer aux décisions. Elle donne pour cet actionnariat un ***préavis favorable*** *à l'unanimité.*

8.3 Discussion / approbation

M. Genoud remercie M. Borer pour sa lecture et ouvre la discussion.

Eliot Savoy rappelle la position de la Commune d'Attalens qui ne va pas soutenir ce message car elle estime que le développement touristique n'est pas une priorité et souhaite que l'ACV se concentre sur d'autres domaines d'activités. Il rappelle les grands défits à venir au niveau des séniors, de l'enfance ou encore de la mobilité.

Avant de passer au vote, **François Genoud** demande s'il y a d'autres questions ou réactions. Ceci n'est pas le cas. Les délégués sont priés d'approuver cette charge en levant leur bulletin de vote.

Approbation : 35
Avis contraire : 7
Abstention : 0
La charge est approuvée par 35 voix sur 42 avec la double majorité des voix et des communes.

9 Vote final du budget de résultats 2025

9.1 Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à **Cédric Borer,** Présidente de la Commission financière. Il donne lecture au rapport suivant :

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE POUR L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 20 NOVEMBRE 2024

Budgets 2025 : Compte de résultats

La Commission financière relève que, pour le compte de résultats, le montant à la charge des communes se monte à CHF 2'376'350, ce qui représente une augmentation de CHF 370'176 par rapport au budget précédent. Cela s'explique par le fait que l'ACV est encore en train d'évoluer pour assurer le développement du district, avec des besoins de ressources supplémentaires dans plusieurs domaines. Cela s'ajoute aux toujours nombreuses séances des commissions actives chacune dans son domaine respectif (6 séances prévues pour chacune des 8 commissions).

La Commission financière constate une forte augmentation des charges concernant le tourisme, avec notamment l'engagement d'une personne au poste d'agent du développement touristique. Il est nécessaire de clarifier le fonctionnement et le financement des structures liées au fonctionnement du tourisme régional entre

ce nouveau poste, l'OTR et les diverses commissions ou comités existant dans le district en lien avec ce domaine d'activité, si important pour la région.

*Ayant reçu l'assurance que cette année 2025 allait être utilisée pour clarifier cette situation, la Commission financière donne pour ces budgets 2025 un **préavis favorable** à la majorité.*

9.2 Discussion / adoption du budget

M. Genoud remercie M. Borer pour sa lecture et ouvre la discussion sur le budget en général. La parole n'est pas demandée.

Il ouvre ensuite la discussion sur la proposition de la Commune d'Attalens.

Avant de suspendre la séance, il propose de donner la parole à la Commune d'Attalens pour des compléments.

Eliot Savoy rappelle la position de la Commune d'Attalens. Par adéquation par rapport à ce qui a été mentionné précédemment, la Commune d'Attalens ne trouve pas nécessaire d'engager un spécialiste du tourisme alors que d'autres dossiers sont plus urgents. Il est demandé de supprimer les lignes relatives au poste d'agent de développement touristique, soit CHF 90'000.- et CHF 16'900.-

Le Président explique la procédure qui va suivre et suspend la séance à 19h50.

La discussion est ouverte entre les membres de la Conférence des Syndics. Ces derniers informent ensuite leurs délégués des décisions prises.

La séance reprend à 20h10.

Avant de passer au vote, **le Président** demande s'il y a encore des questions et si la Commune d'Attalens a changé d'avis. Ce n'est pas le cas.

François Genoud propose de passer en premier le budget initial au vote.

Approbation : 3
Avis contraire : 36
Abstention : 3
Le budget initial est refusé à une large majorité par 36 voix sur 42 avec la double majorité des voix et des communes.

François Genoud propose de passer au vote de la proposition d'Attalens, soit de supprimer le poste d'agent de développement touristique.

Approbation : 39
Avis contraire : 3
Abstention : 0
La proposition de la Commune d'Attalens est acceptée à une large majorité par 39 voix sur 42 avec la double majorité des voix et des communes.

François Genoud propose de passer au vote de l'adoption du budget final comprenant la suppression par les délégués des deux lignes susmentionnées.

Approbation : 42
Avis contraire : 0
Abstention : 0
Le nouveau budget 2025 est accepté à l'unanimité.

10 Vote final du budget des investissements 2025

10.1 Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à **Cédric Borer,** Président de la Commission financière. Il donne lecture au rapport suivant :

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE POUR L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 20 NOVEMBRE 2024

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2025 : vote final

La Commission financière donne pour ce ***le budget des investissements*** *un* ***préavis favorable*** *à l'unanimité.*

10.2 Discussion / adoption du budget

Avant de passer au vote, **François Genoud** ouvre la discussion sur le vote final. Il n'y a pas d'autres réactions ou remarques. Les délégués sont priés d'approuver cette charge en levant leur bulletin de vote.

Approbation : 32
Avis contraire : 10
Abstention : 0
La charge est approuvée par 32 voix sur 42 avec la double majorité des voix et des communes.

11 Règlement d'organisation et ses annexes

11.1 Présentation

Le Président donne la parole à **Joëlle Ducotterd** pour une brève présentation du Règlement d'organisation et ses annexes. Ces documents sont joints à l'original du présent procès-verbal.

Il est rappelé que ces documents ont nécessité un travail conséquent. Ils ont été élaborés selon les normes légales en la matière, en étroite collaboration avec Me Sarah Devaud, Conseils juridiques en droit administratif. La Commission administration, économie et finances a également participé à cette élaboration et a donné un préavis favorable. Enfin, les préavis et remarques du Service des Communes ont été pris en compte afin d'obtenir un examen préalable favorable.

M. Genoud remercie Mme Ducotterd pour sa présentation. Elle n'appelle aucune remarque et la lecture des articles n'est pas souhaitée.

K)ACV_ROrg_v_finale.pdf

L)1_Annexe_competences_v_finale.pdf

M)2_Annexe_commissions_v_finale.pdf

N)3_Annexe_remuneration_v_finale.pdf

11.2 Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à **Cédric Borer,** Président de la Commission financière. Il donne lecture au rapport suivant :

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE POUR L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 20 NOVEMBRE 2024

Règlement d'organisation

La Commission financière donne pour ce règlement un ***préavis favorable*** *à l'unanimité.*

Cédric Borer termine en remerciant ses collègues de commission, MM. Jérôme Allaman et Benoît Jordil pour leur collaboration.

11.3 Discussion / approbation

Avant de passer au vote, **François Genoud** demande s'il y a des réactions ou des remarques. Ceci n'est pas le cas. Les délégués sont priés d'approuver cette charge en levant leur bulletin de vote.

Approbation : 42
Avis contraire : 0
Abstention : 0
La charge est approuvée à l'unanimité.

Le Président remercie l'équipe pour le travail effectué. Il cite les collaboratrices et collaborateurs et profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à Faustine Migliano, nouvelle collaboratrice administrative à 40% depuis le mois de septembre.

12 ABMV: point de situation de la pré-étude

12.1 Présentation

Le Président explique que la Conférence des Syndics a décidé de repousser ce point de quelques semaines. Il est donc question uniquement de donner un point de situation et un bref historique. Suite au crédit voté en novembre 2023 pour une étude sur la pertinence d'une association à buts multiples regroupant les trois associations du district, un groupe de travail a été mis en place en mai 2024.

Le Comité de pilotage comprend Christophe Chardonnens comme chef de projet. Quatre groupes de travail ont été créés. L'objectif était d'élaborer un rapport à l'attention de l'Assemblée des Délégués, mais également et surtout pour les associations partenaires que sont le RSSV et l'ASSCOV. Aussi, le rapport définitif vient d'être transmis au Copil. Il sera ensuite validé par la Conférence des Syndics le 4 décembre prochain avant d'être présenté aux comités des associations le 12 décembre 2024.

Les préavis de ces comités permettront d'estimer la pertinence d'une AD extraordinaire déjà prévue le 13 février 2025.

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques.

Roland Mesot de la Commune de Châtel-St-Denis demande si le rapport sera transmis entre le 4 décembre et le 12 décembre aux associations concernées afin de se préparer en amont. Le Président le remercie pour cette question pertinente. Il sera fait en sorte dès validation de la Conférence des Syndics.

Eliot Savoy tient à remercier le Président pour la procédure mise en place qui permet de conserver la démocratie. **Le Président** lui retourne ses remerciements pour son intervention.

13 Divers

13.1 Divers

Le Président demande s'il y a des divers. Cela n'est pas le cas. La parole est donnée à **M. Christophe Emmenegger,** Directeur de la CCIF, pour un exposé. Sa présentation est disponible sur demande et jointe au présent procès-verbal.

M. Genoud le remercie ensuite et une attention lui est offerte en remerciement.

Au terme de l'assemblée, **le Président** adresse ses remerciements d'usage. Il remercie tout d'abord les délégués des Communes de la confiance témoignée, les membres de la Conférence des Syndics et le personnel de l'ACV.

La séance est levée à 20h30 avec une suspension de 20 minutes. Les personnes présentes sont invitées à partager un moment de convivialité autour d'une agape offerte par la Commune d'Attalens qui en est vivement remerciée.

François Genoud
Préfet et Président AD

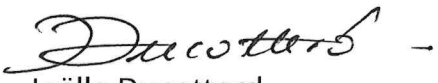

Joëlle Ducotterd
Responsable de l'administration